

N° 5116²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

PROJET DE LOI

**d'exécution du Protocole additionnel sur le renforcement
de la non-prolifération des armes nucléaires, destiné à
détecter les activités nucléaires clandestines et approuvé
par la loi du 1er août 2001**

* * *

**ARRETE GRAND-DUCAL DE RETRAIT
DU ROLE DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre des Affaires étrangères et européennes et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.— Notre Ministre des Affaires étrangères et européennes est autorisé à demander en Notre nom le retrait du rôle de la Chambre des Députés du projet de loi n° 5116 portant exécution du Protocole additionnel sur le renforcement de la non-prolifération des armes nucléaires, destiné à détecter les activités nucléaires clandestines et approuvé par la loi du 1er août 2001.

Palais de Luxembourg, le 11 février 2014

*Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes,*

Jean ASSELBORN

HENRI

*

